



## Gestion des déchets et mise en conformité

Le diagnostic déchets est réalisé dans le but de faire connaître à l'établissement son degré de conformité vis-à-vis des lois et règlements en matière de protection de la santé et de l'environnement, ainsi que les différentes filières à mettre en place pour le traitement de ces derniers.

La conformité de l'établissement est examinée en fonction de la législation nationale en vigueur, issue principalement de la législation européenne (Code de l'environnement, Code de la santé publique et du travail). Ainsi qu'au regard de la procédure de la certification V2014 de la HAS et notamment du critère 7e «Gestion des déchets».

# Diagnostic gestion des DÉCHETS

Notre équipe réalise l'audit déchets sur site. Nos techniciens travaillent en étroite collaboration avec le(s) référent(s) de l'établissement sur toute la phase de diagnostic.

### • Audit

Nous organisons une journée sur site pour :

- le remplissage de la grille d'évaluation des procédures ;
- l'analyse de la conformité sur le circuit des déchets : tri, élimination, traitement, traçabilité ;
- la vérification du respect de la réglementation en matière de déchets hospitaliers ;
- l'identification de tous les déchets de l'établissement et leurs volumes ;
- le contrôle des contrats et de la traçabilité : contrats, BSDI, registre des déchets ;
- la visite des services : procédures, circuits internes, locaux de stockage, prestataires.

### • Rapport d'audit

Un pré-rapport est envoyé au référent de l'établissement pour une validation des données. Nous effectuons ensuite une restitution du diagnostic déchets par visio-conférence.

Le rapport d'audit comprend l'analyse des données chiffrées renseignées par l'établissement sur les volumes et les coûts, la synthèse des catégories de déchets identifiés, ainsi que le respect des réglementations en vigueur avec les écarts constatés. Chaque chapitre du rapport est traité avec les « points forts », les « axes d'amélioration » et les « préconisations ».

### EN COMPLÉMENT DU DIAGNOSTIC

Primum Non Nocere® est une filiale du C2DS (Comité de Développement Durable en Santé). Dans ce cadre, l'agence propose des modules de formations spécifiques aux secteurs sanitaires et médico-sociaux.



### • FORMATION «Gestion des déchets solides»

#### Objectifs :

- Nécessaire approche achats/prévention - déchets/valorisation
- La gestion des déchets : pilier incontournable d'une politique DD
- Réutilisation, recyclage, valorisation des déchets
- Le point sur la législation Européenne et Française

PRIMUM NON NOCERE

2 Bd Jean Bouin - Bât. Optimum 34500 Béziers

Tél. : 04 67 00 31 70 - Mail : [contact@primum-non-nocere.fr](mailto:contact@primum-non-nocere.fr)